



PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Éric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, Jean-Paul DERONZIER, Edwige BALDACCHINO, Jérémie JOSNET, Orlane RAGOT.

Représentés : Johann JARROUX représenté par Dominique BOUVET.

Absents : Jean-Philippe TAVARES, François FOSSOUX.

Secrétaire de séance : Bénédicte VIVIAN.

Ordre du jour :

1°- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2018

2°- Comité des Eleveurs : parrainage du concours bovin de la Foire de la Bathie 2018

3°- Modification du tableau des emplois

4°- Représentativité de la commune au sein des commissions de la Communauté de Communes Fier et Usses

5°- Travaux de sécurisation piétonne route de la Ville

6°- Autorisations d'urbanisme

7°- Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2018

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 juillet 2018.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° - Comité des Eleveurs : parrainage du concours bovin de la Foire de la Bathie 2018

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur,

Le Comité des Eleveurs, organisant un concours bovin lors de la Foire de la Bathie du 28 octobre prochain à La Balme-de-Sillingy, sollicite une aide financière auprès de la commune sous la forme d'un parrainage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette participation pour l'année 2018 et de fixer le montant de celle-ci à 80 € (quatre-vingt euros).

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
Se sont abstenus : néant
Se sont opposés : néant

Délibération 2018-35

3° - Modification du tableau des emplois

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 34, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
VU la délibération n° 2016-55 du conseil municipal du 7 décembre 2016 portant création et modification de postes en vue d'améliorer le service périscolaire,
VU la délibération n° 2017-28 du conseil municipal du 3 juillet 2017 portant modification du tableau des emplois,
VU la délibération n° 2018-16 du conseil municipal du 9 avril 2018 portant modification du tableau des emplois,
VU la délibération n° 2018-21 du conseil municipal du 28 mai 2018 portant modification du tableau des emplois,
VU la délibération n° 2018-30 du conseil municipal du 30 juillet 2018 portant modification du tableau des emplois,
VU le tableau des emplois de la Commune,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois de la Commune, suite au passage de la semaine scolaire à 4 jours depuis le 1^{er} septembre 2018 et à la réorganisation du service périscolaire de la commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier à compter du 1^{er} octobre 2018 :

- L'emploi d'agent des écoles maternelles et du périscolaire de 28.34 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 29.14 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints techniques territoriaux et des adjoints territoriaux d'animation, filières sociale, technique et animation, catégorie C),
 - L'emploi d'agent du périscolaire de 24.22 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 22.80 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints territoriaux d'animation, filières technique et animation, catégorie C),
 - L'emploi de 1^{er} agent de service de 14.90 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 14.51 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, filière technique, catégorie C),
 - L'emploi de 3^{ième} agent de service de 11.26 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 12.02 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, filière technique, catégorie C),
- **D'autoriser** le Maire à signer les arrêtés ou contrats d'engagement,
- **De préciser** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE NONGLARD

AU 01/10/2018

EMPLOIS							
Date de délibération portant création	Délibérations modificatives	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Emplois	ETP	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
				8	5.39		
SERVICES ADMINISTRATIFS							
27/01/2015		Secrétaire de mairie	35	1	1	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
SERVICES TECHNIQUES							
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent technique polyvalent	35	1	1	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
SERVICES PERISCOLAIRES							
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017 2018-16 du 09/04/2018	Responsable animation	26	1	0.74	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017 2018-16 du 09/04/2018	Agent des écoles maternelles et du périscolaire	29.14	1	0.83	C	Cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent du périscolaire	22.8	1	0.65	C	Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
30/07/2018	2018-30 DU 30/07/2018	1er Agent de service	14.51	1	0.41	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	2nd Agent de service	14.3	1	0.41	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
30/07/2018	2018-30 DU 30/07/2018	3ième Agent de service	12.02	1	0.34	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-36

4° - Représentativité de la commune au sein des commissions de la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU)

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur,

Expose que suite aux différentes démissions des conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires, les membres du conseil municipal présents au sein des commissions de la CCFU sont à compléter.

COMMISSIONS	NOM
EAU	Eric PIERRE
	Dominique BOUVET
NOUVEAUX PROJETS	Daniel AUDIBERT
COMMUNICATION/TOURISME/ECONOMIE	Daniel AUDIBERT
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Eric PIERRE
	Bénédicte VIVIAN
FINANCES	Bénédicte VIVIAN
SERVICES A LA PERSONNE	Chantal MACQUET
	Laurence NIQUET
GESTION ENVIRONNEMENTALE & DEVELOPPEMENT DURABLE	Jérémy JOSNET
	Eric PIERRE
GESTION DES BATIMENTS & TRAVAUX	Johann JARROUX
GROUPES DE TRAVAIL	NOM
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	Edwige BALDACCHINO
	Orlane RAGOT
PERSONNEL ET GESTION DES SERVICES	Christophe GUITTON
MUTUALISATION SERVICES, MOYENS, PERSONNELS	Daniel AUDIBERT
PREPARATION MARCHES	Jean-Philippe TAVARES

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-37

5° - Travaux de sécurisation piétonne route de la Ville

Dominique BOUVET, Adjoint au Maire, rapporteur,

Suite à des demandes de parents d'élèves et des riverains souhaitant que la sécurité des piétons, et notamment celle des élèves se rendant à l'abribus « Chez Pochat », durant le chantier de la route du Juiliard, soit améliorée,

Vu le devis de l'entreprise AXIMUM d'un montant de 1 087,20 € TTC,

Il est proposé au Conseil municipal de matérialiser une bande de circulation pour les piétons le long de la route de la ville côté numéros impairs, du triangle à l'entrée de la Ville selon le devis proposé par AXIMUM.

Des brassards de sécurité réfléchissants sont à disposition des enfants en mairie à partir du 28 septembre 2018, aux heures d'ouverture habituelles de l'accueil.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

6° - Autorisations d'urbanisme

Les dossiers d'urbanisme sont présentés par Eric Pierre, rapporteur.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Avis favorable avec prescription pour une Demande de permis de construire pour une maison individuelle 235 route du Juiliard - M. AMIR Jonathan (PC 74.202.18.X0001).

Avis favorable avec prescription pour une Demande de permis de construire pour une maison individuelle 237 route du Juiliard - M. PAUGET Sébastien (PC 74.202.18.X0002).

Avis favorable avec prescription pour une Déclaration préalable pour la pose d'une clôture située 52 chemin du Marais - M. SANCHEZ-VEGAS Andréas (DP 74.202.18.X0010).

Avis favorable avec prescription pour une Déclaration préalable pour le remplacement de la couverture et de fenêtres de toit, création d'une fenêtre de toit située 239 route du Juiliard - M. DUBOULOZ Benoît (DP 74.202.18.X0018).

Dossiers en cours d'instruction :

Déclaration préalable pour la création d'un muret et la pose d'une clôture située 111 chemin du Marais - M. JARROUX Johann (DP 74.202.18.X0017).

6° - Informations diverses

Travaux route du Juiliard

Les travaux de création des trottoirs route du Juiliard réalisés par l'entreprise EUROVIA démarrent ce jour lundi 24 septembre concomitamment au chantier du SYANE déjà en cours.

Arrêt de la cour d'Appel de Grenoble : alignement des Savus

Comme suite au renvoi en cours d'appel de l'affaire opposant la Commune et M et Mme Joseph PONCET, la cour d'appel a confirmé le jugement du juge d'expropriation d'Annecy daté du 19 juin 2014, soit une somme de 4 956 € plus 500 € au titre de l'article 700.

Restrictions des usages de l'eau niveau alerte renforcée sur le secteur du Fier

La Direction Départementale des Territoires, par arrêté n° DDT-2018-1575 du 14 septembre 2018 renforce les restrictions des usages de l'eau potable du 14 au 30 septembre 2018.

Sont interdits :

- **Le lavage des voitures** hors des stations professionnelles sauf pour les véhicules ayant une obligation sanitaire véhicule sanitaire ou alimentaire), technique (bétonnière, etc) ou pour les organismes liés à la sécurité ;
- **Le remplissage des piscines privées** sauf piscines façonnées en cours de construction. Le remplissage complémentaire des piscines est autorisé de 20h à 8h ;
- **L'arrosage des pelouses et des espaces verts privés ainsi que des jardins d'agrément ;**

- **L'arrosage des massifs floraux et jardins potagers** de 8h à 20 h ;
- **L'arrosage des stades** ;
- **Les fontaines publiques en circuits ouverts doivent être arrêtées** ;
- **L'alimentation en eau de plans d'eau et de canaux d'agrément** (notamment en cas de desserte d'anciens moulins) ;
- **Le lavage à l'eau de voirie** sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par des balayeuses automatiques ;
- **L'irrigation des cultures** entre 8h et 20h sauf pour l'irrigation des vergers, des cultures maraîchères et florales, des pépinières et des vignes de moins de 2 ans si équipements de goutte-à-goutte, de micro-aspersion ou de mini-diffusion et irrigation des vergers de moins de 3 ans, sauf par retenues et utilisation directe d'eaux de pluie récupérées. L'abreuvement des animaux, le lavage des installations de traite et de fabrication fromagère restent autorisées.

Il est rappelé qu'il est **interdit d'allumer des feux** dans les forêts, plantations ou boisements et de procéder à la destruction par le feu de tout végétaux ou écobuage (arrêté préfectoral du 11 février 2011).

Semaine Bleue :

Semaine nationale des retraités et personnes âgées. La Communauté de Communes et les CCAS des 7 communes et l'ADMR, notamment, organisent la Semaine Bleue pour notre territoire. Des animations sont proposées du 8 au 21 octobre 2018 : Cinébus, visite du barrage de Génissiat, débat, après-midi festif ou jeux, conférences.

Le programme est disponible en mairie.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une chambre dans les combles sur la parcelle A 704 située 564 route du Juiard pour une surface de 12,82 m² au prix de 12 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une cave sur la parcelle A 704 située 564 route du Juiard pour une surface de 35,55 m² au prix de 2 500 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un appartement et ses dépendances sur la parcelle A 704 située 564 route du Juiard pour une surface de 60,51 m² au prix de 248 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Rapport d'analyse de l'eau

Prélèvement effectué en sortie de robinet extérieur route des Châtaigniers le 30 août 2018.

Conclusion : « Respect des limites de qualité pour les paramètres analysés. »

Ces résultats sont affichés en mairie et disponibles sur le site de la CCFU.

L'accueil de la mairie sera fermé du lundi 29 octobre au vendredi 02 novembre 2018 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

AGENDA

Reprise de toutes les activités du CAN depuis la rentrée.

Semaine Bleue : animations du **8 au 21 octobre 2018**

Marché d'automne de l'APE : samedi **20 octobre 2018**.

Loto du CAN : samedi **20 octobre 2018**.

Soirée Halloween organisée par l'APE **mercredi 31 octobre 2018.**

Vide-grenier de l'APE : **dimanche 04 novembre 2018.**

Cérémonie du 11 novembre : 11h45 devant le monument.

Collecte des encombrants : la collecte des encombrants est programmée pour le **12 novembre 2018.**
En sus, un conteneur pour les DEEE (appareils électriques) sera mis à disposition du 5 au 11 novembre 2018.

Réunion publique pour le PLU : la réunion publique pour le PLU est programmée pour le **12 novembre 2018 à 20h00** à la **salle des fêtes.**